

ADDITIF AU REGLEMENT DES ETUDES DE MASTER

IAE FORMATIONS INITIALES

2018-2019

Complément spécifique pour les Masters de l'IAE Savoie Mont Blanc, aux dispositions générales de l'USMB votée à la CFVU du 17 mai 2018

Article B bis

Chaque semestre offre une logique de progression qui comprend des unités d'enseignement (UE) qui peuvent être :

- *Pour la Mention Management :*
 - UE de fondamentaux
 - UE de maîtrise
 - UE d'expertise
 - UE de label
 - UE professionnelle

- *Pour la Mention Tourisme*
 - Compétences managériales
 - Compétences professionnelles
 - Compétences internationales
 - Expertise

Article D-1 bis

Pour toute absence à un examen terminal de la première ou de la deuxième session, excusée ou non, l'étudiant est porté défaillant et l'unité d'enseignements correspondante ne peut être validée.

Pour toute absence non justifiée et non excusée à un contrôle continu, l'étudiant obtient la note de 0/20. Cependant, une absence justifiée et excusée peut donner droit à une épreuve de rattrapage selon les modalités définies par l'enseignant. Si la matière est évaluée en 100% contrôle continu, une absence justifiée et excusée peut donner droit à une épreuve de rattrapage selon les modalités définies par l'enseignant.

En master 1^{ère} année comme en 2^{ème} année, toute note strictement inférieure à 6 à un contrôle terminal est éliminatoire : elle oblige l'étudiant à passer en seconde session cette matière ainsi que toutes les matières non acquises des UE non-acquises, même si la moyenne au semestre est supérieure à 10.

La note éliminatoire ne s'applique pas aux contrôles continus.

La note éliminatoire s'applique en 1^{ère} et en 2nde session.

Article D-2 bis

En cas de 2^{ème} session, les notes obtenues au titre du CT se substituent aux notes de 1^{ère} session pour les matières concernées.

Article D-3-4 bis

Mention Management

Afin de valider les UE d'expertise, il faut avoir atteint au minimum une moyenne de 10/20.

Pour les parcours Achats et Logistique et Management de Zones Export, les étudiants doivent obtenir la note minimum de 10/20 pour l'élément constitutif « Mémoire » au semestre 10.

Mention Tourisme

Chaque UE doit, pour être validée, avoir une moyenne minimum de 10/20.

Les éléments constitutifs des UE Compétences Internationales ont une note plancher de 07/20.

Les éléments constitutifs « Mémoire » des UE Compétences professionnels ont une note plancher de 08/20.

Article D-14 Assiduité

La présence aux enseignements et travaux pédagogiques est obligatoire. Sauf avis contraire du responsable de la formation, toute absence est considérée par essence comme non excusée et non justifiée.

Toute absence doit être expliquée par l'étudiant(e).

Une absence ne peut être justifiée que s'il s'agit d'un fait non prévisible (maladie notamment) ou si elle a été préalablement autorisée par le ou la responsable de la filière. Dans les deux cas, un justificatif écrit (certificat médical, attestation de l'entreprise si rendez-vous pour un stage, etc.) doit être fourni aux enseignants dont les cours ont été manqués et au service de scolarité. Les justificatifs doivent être fournis spontanément dans un délai n'excédant pas 3 jours après le retour de l'étudiant(e).

Le responsable de la formation, en l'occurrence le parcours, est le seul à pouvoir excuser ou non une absence après appréciation des documents justificatifs et éventuellement des explications fournies par l'étudiant(e).

A partir de deux absences non justifiées et non excusées à une matière, le jury pourra décider d'attribuer une note de 0 au contrôle continu ou de considérer l'étudiant comme défaillant si les absences sont répétées 4 fois ou plus.

Additif Mention Management & Tourisme – Ensemble des parcours Master Formation initiale

- Dispositif associé à la pratique du sport et des langues dites « exotiques » en Master 1

Dans le cadre de la mention management (parcours en Formation Initiale), un dispositif de valorisation de la pratique du sport ou des langues dites exotiques est prévu. Ainsi, un bonus peut être accordé à l'étudiant sur les semestres 7 et 8 du Master 1 dans la limite de 0,3 point sur la moyenne du semestre. Ces valorisations ne peuvent se cumuler par semestre.

Afin d'être validé, l'étudiant doit s'inscrire formellement auprès des services concernés (SUAPS ou Pôle de Langues pour les formations annéciennes) et s'engage à suivre avec assiduité les cours associés qui sont proposés par l'Université. L'évaluation de ces pratiques est réalisée par l'encadrant pédagogique associé à chacun de ces cours.

- Dispositif associé à l'engagement étudiant en Master 2

Dans le cadre de la mention management (parcours en Formation Initiale), un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant est prévu. Ainsi, un bonus peut être accordé à l'étudiant sur le semestre 10 du Master 2 dans la limite de 0,3 point sur la moyenne du semestre. Afin d'être validé, cet engagement étudiant doit se réaliser de la manière suivante :

- demande écrite auprès du responsable de parcours deux mois avant la date du jury (cf. calendrier pédagogique) ;
- évaluation de la recevabilité de la demande dans un délai de 15 jours par le responsable de parcours et notamment appréciation du caractère éligible de la mission afin de pouvoir être valorisé dans le cadre du diplôme préparé ;
- dépôt du dossier (entre 5 et 10 pages) par l'étudiant 1 mois avant la tenue du jury ;
- décision du jury qui se prononce sur le dossier et décide de l'octroi de point supplémentaire sur la moyenne du semestre.

Le dossier (entre 5 et 10 pages) expliquant l'engagement étudiant doit contenir :

- le contexte de la mission ;
- une description détaillée des activités menées ;
- une réflexion sur l'apport de l'expérience vécue sur le projet personnel et professionnel de
- l'étudiant ou de l'étudiante ;
- les liens avec les compétences, connaissances ou aptitudes visées par la formation ;
- toutes pièces justificatives permettant de démontrer l'activité réalisée (récépissé de la préfecture sur les mandats électifs au sein d'une association, comptes-rendus des assemblées générales, listes des événements organisés, bilan des activités accomplies réalisé par l'association ou le tuteur du service civique, etc.).